

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien



SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions: 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. la ligne
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

POUR ABATTRE la Frontière Algéro-Tunisienne

Il est bon parfois de rechercher les vieux documents et de les replacer sous les yeux du public surtout quand ils peuvent aider et servir le programme que le résident général actuel voudrait réaliser d'accord avec le gouvernement général de l'Algérie.

Longtemps on a dit que l'Algérie ne laisserait jamais abattre la frontière qui la sépare de la Tunisie, c'est une erreur. L'idée du maintien n'a commencé à germer chez quelques bônois qu'après la découverte ou plutôt la lutte pour la possession des « fameux milliards de tonnes, milliards qui se chiffrent par une quarantaine de millions » de l'ouenza. Les bonnes dispositions de nos voisins ont pris fin à ce moment et depuis ceux-ci ne cessent de réclamer pour l'envoi à Bône des richesses minières du sud-est constantinois qui devraient être logiquement dirigées vers des ports tunisiens en raison de la configuration du sol ou de l'éloignement du port de Bône. Ne les chicanons pas car nos voisins s'inquiètent fort peu de ces raisons et nous n'arriverions pas à les convaincre. Il leur faut leurs millions de tonnes dussent ils attendre un quart de siècle et même davantage pour les avoir. Qu'importe! C'est l'ouenza qu'il leur faut. Va pour l'ouenza. Mais nous verrons plus tard si le tracé adopté pour la voie large de Souk-Ahras à Keberit sur la ligne de Tébessa permettra tous les transports sans léser aucun des exploitants actuels qui ont bien des droits qui priment les futurs exploitants de l'Ouenza, qui vivra verra.

Dans deux ou trois articles la *Dépêche de Constantine* réclame non pas demain mais tout de suite — c'est aller un peu vite en besogne — la construction de 130 kilomètres de voie large pour relier Tébessa au Djebel Onk où se trouve un gisement important de phosphates. Charbonnier est maître chez lui, c'est entendu, mais alors les phosphates de ce djebel ne sont prêts d'arriver à Bône et pourraient-ils y arriver l'auteur des articles a-t-il songé une minute, une simple minute, à l'écart du prix du transport avec les exploitations existantes en Algérie et en Tunisie, et surtout avec Gafsa, dont le prix de la tonne pour Sfax est de 6 fr. 60 et s'est-il demandé si une marchandise pauvre comme le phosphate pourrait supporter des écarts importants de 3 fr. 25 à cinq francs par tonne!

Laissons-le à ses illusions et revenons au vieux document découvert, en l'espèce une lettre d'un bônois ayant séjourné plusieurs mois en Tunisie adressée au journal la « *Démocratie Algérienne* », journal des Bertagna et publiée le 10 mars 1905,

Voyons ce qu'elle dit :

C'est avec une vive attention que tous ceux s'intéressant à l'avenir des relations tuniso-algériennes ont lu l'article publié par la *Démocratie* du 7 mars.

Permettez à une personne qui a habité la Tunisie pendant suffisamment de temps pour se faire une idée exacte de sa situation, de ses mœurs et de son essor, de venir ajouter quelques observations à celles de l'auteur de l'article : « Chez nos voisins : »

Tout d'abord j'en approuverai largement les prémices. Certes, notre vœu le plus cher, à nous, habitants l'Algérie, est de voir se resserrer les liens qui — bien que ténus — unissent déjà les deux colonies.

Avec tous ceux qui préoccupent l'extension de la richesse économique de l'Afrique du Nord, j'ai applaudi à l'idée d'un chemin de fer suivant le littoral et ayant pour points extrêmes Bône et Bizerte.

Je dirai même que sa conception générale répond aux vœux secrets de toutes les personnes de bon sens qui ne veulent point voir à travers le prisme parfois trompeur de la politique, et qui s'attachent à l'étude des grands problèmes financiers et agricoles, malheureusement parfois négligés par la masse.

Ce projet d'une ligne de railway, aujourd'hui mûr, et prêt à être étudié pratiquement, ne devrait plus rencontrer en Tunisie la moindre opposition.

Cependant il en existe, et des oppositions avec lesquelles il faut compter. Ne doit-on pas craindre de les voir s'exacerber, si nous nous introduisons dans la politique intérieure de nos voisins, si, au lieu de nous en tenir à un programme admirable de pure économie commerciale, de progrès matériel indéniable, nous nous mêlons de questions irritantes, exclusivement tunisiennes ?

Oui, la situation actuelle est, comme le dit M. Rigoutier préjudiciable aux deux pays. Oui, une réforme douanière, radicale et décisive, doit rapprocher les deux colonies.

Oui, il importe de détruire l'ostracisme trop injustifié qu'on entretient en certains milieux tunisiens, à l'égard de l'Algérie.

Oui, la barrière douanière qui — à Ghardimaou — sépare deux territoires où flotte le pavillon français est trop infranchissable.

Mais est-il bien nécessaire, pour obtenir une amélioration dans cet ordre d'idées, de bouleverser de fond en comble le *modus vivendi* de la Régence ? Ne faut-il pas craindre, en exhibant le spectre d'une refonte complète de l'administration tunisienne, de voir surgir des protestations véhémentes, une opposition compacte et désespérée ?

Nous voulons, en somme, des liens amicaux, un rail, une série d'échanges. Que nous importe le reste ?

M. Rigoutier fait le procès du protectorat. Ce réquisitoire n'est pas nouveau : il a été prononcé maintes fois à Paris et avec un perpétuel succès. Sans doute, le Protectorat peut choquer par son essence même le passant superficiel qui transporte aux colonies, avec ses valises, le faras de préjugés de collège, d'étroites conceptions qui sont les pires ennemis de l'expansion coloniale.

Si ce régime présente des lacunes des illogismes et des inconvénients, on ne saurait lui dénier le bénéfice des résultats. Ces résultats sont indiscutables, et peut-être n'aurions-nous rien à gagner à créer un lien entre les deux colonies, si la colonie tunisienne n'avait acquis, sous l'égide tutélaire du protectorat, une prospérité que les nations étrangères s'accordent à déclarer unique dans l'histoire des colonies.

En déclarant que la Tunisie fait,

chez elle, tout le contraire de ce qui est fait chez nous, en Algérie, M. Rigoutier paraît ne se rendre compte que vaguement des différences profondes existant entre les deux pays.

L'Algérie a été conquise *manu militari* : la colonisation y a été implantée grâce à une confiscation de terres prise aux indigènes et on lui a appliqué le système d'administration de la Métropole, aujourd'hui légèrement modifié.

Toute autre a été notre action dans la Régence. Elle a été basée sur un accord diplomatique avec le gouvernement des beys et notre implantation toute pacifique n'a pu être opérée que peu à peu, avec circonspection et prudence, sans heurt, sans verser une goutte de sang.

La colonisation a obtenu des terres par des conventions avec les propriétaires fonciers indigènes, par voie d'achat, par voie de compensation (1).

On a pu gagner ainsi la confiance d'une population arabe qui, hostile au début, est unanime à considérer comme utile l'œuvre accomplie par nos ministres successifs, d'accord avec les beys. Il est imprudent d'affirmer que cette œuvre aurait pu être plus rapide ; et bien rares sont les touristes qui, parcourant la Tunisie, émettent pareil avis !

La justice musulmane, violemment critiquée dans l'article que je commente aujourd'hui, répond au caractère spécial des justiciables. On ne saurait oublier qu'elle a eu rapidement raison des menées antisémites que quelques agitateurs essayèrent d'introduire dans la Régence, il y a peu d'années.

Il nous semble paradoxal d'affirmer qu'il y a en Tunisie un cri de révolte général des « Français conscients » que ce pays est le « paradis terrestre des réactionnaires militants de toutes les races » et qu'un mouvement de libéralisme « y soulève les masses. »

En présentant sous pareil jour la situation de nos voisins, nous risquons fort, en Algérie, de retarder indéfiniment la fusion de nos intérêts réciproques et la consécration de notre alliance économique.

M. Rigoutier a une façon plaisante de mélanger toutes les questions douanières, judiciaires, économiques, pour en arriver à une conclusion qui semble peu en harmonie avec cette mosaïque de sujets.

Tous les Français habitant la Tunisie sont unanimes à proclamer le côté libéral du protectorat. Qui pourrait se plaindre d'un gouvernement qui laisse aux seuls indigènes le soin d'acquitter les impôts directs et qui crée par ce moyen des ressources qui lui permettent de faire face à des dépenses considérables ?

Sans doute, l'impôt de la caroube locative pèse lourdement sur la propriété bâtie, mais ce fait n'empêche point les capitaux français d'affluer dans la Régence, avilissant et baissant le taux de l'intérêt en dépit des aléas de la propriété sans doute, la consommation paie aux mahsoulats, aux monopoles, des impositions onéreuses : mais le commerce ne connaît ni la patente, ni les impôts multiples qui existent dans les autres colonies annexées.

Il ne nous a jamais semblé qu'il y eût en Tunisie, au point de vue de la liberté individuelle, de la liberté de la pensée ou de l'action personnelle, la moindre entrave à supprimer. Comme partout, chaque église chaque société religieuse ou laïque a ses adeptes, ses amis ses journaux. La liberté de la presse autrefois restreinte, s'est trouvée récemment étendue.

La situation budgétaire est en outre bonne ; beaucoup de grand travaux sont en préparation.

Quant au Bey, pourquoi le mêlerait-on à des polémiques irritantes ?

N.D.L.R. — Et hélas ! aussi par la spoliation,

Si le Bey n'avait pas été sagement maintenu sur son trône par nos habiles ministres des affaires étrangères, nos relations en Tunisie avec l'élite de la population musulmane de la Régence ne seraient point aussi courtoises.

Les pouvoirs du Bey sont limités, ses actes échappent rarement au contrôle, mais il consacre, par sa présence le pacte amical entre deux peuples.

Son voyage à Paris a été, sans nul doute le plus bel atout donné à la France dans la partie engagée au Maroc, laissons aux esprits malavisés la tâche de se moquer de ce roi figuratif qui n'a jamais nui à personne, alors qu'il avait tout en mains pour nous créer maintes difficultés.

Ce n'est ni en attaquant le Bey, ni en renversant le protectorat, ni en excitant les Français de la Tunisie à on ne sait quelle campagne insensée contre d'imaginaires périls que nous arriverons à faire tomber la barrière qui nous sépare d'eux.

C'est une main amicale que nous devons leur tendre et nous devons leur dire, le pensant profondément et sincèrement :

« Vous avez vos intérêts : nous avons les nôtres. Vous avez un système de gouvernement que la majorité d'entre vous approuve et défend, parce qu'il vous a donné la prospérité. Nous avons ici d'autres lois et une autre politique, mais nous avons également notre prospérité. Cherchons à créer entre les deux pays des échanges profitables. »

Quant une nation européenne fait un traité douanier avec une autre nation, elle ne cherche pas à savoir s'il y a une ressemblance entre leurs deux gouvernements. Que les corps élus à la tête desquels sont tant d'hommes éminents, désintéressés ayant dans le pays de profondes attaches, mettent à l'étude le projet de rattachement.

Qu'ils s'unissent aux hommes de valeur que nous avons ici pour aboutir à une solution pacifique, en dehors de toute politique turbulente et intempestive.

Imprégnons-nous de cette sage diplomatie du Quai d'Orsay qui nous a valu depuis des années un bon renom et de profitables conquêtes.

Ce n'est pas en intrus, en conquitateurs que nous devons faire des offres aux Tunisiens, mais en amis désirant une alliance et n'imposant pas un traité.

Un ex-Tunisien.

La « *Démocratie Algérienne* » ne faisait suivre la lettre qu'on vient de lire d'aucun commentaire ; elle acceptait par conséquent toutes les idées de son correspondant à savoir qu'il fallait multiplier les points de contact entre les deux pays. Ce sera sans doute l'œuvre de M. Etienne Flandin pour le plus grand profit des deux colonies sœurs.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

L'ivrognerie chez nos protégés

L'ivrognerie deviendra un mal chronique chez nos protégés si l'on n'y prend garde. Il faut sans retard couper le mal dans sa racine.

Alors qu'on interdit la vente aux indigènes, dans les débits, du vin et des boissons à base d'alcool on ne comprend pas pourquoi le gouvernement tolère la fabrication et la vente à ces mé-

mes indigènes de cette affreuse *boukha* dont s'enivrent les juifs de basse condition et les indigènes ?

Sur cent indigènes ivres que l'on rencontre dans les rues, on peut sans exagération affirmer que quatre-vingt-dix se sont saoulés avec de la *boukha*.

L'erreur n'est pas possible. Cette cochonnerie se sent de loin et les agents de police ne s'y trompent pas mais ils ne peuvent verbaliser contre les débiteurs qui ont toute licence de débiter à leurs clients indigènes cet infect breuvage aussi pernicieux que l'arisette, cependant défendue, et l'absinthe qu'on ne trouve plus nulle part si l'on n'y met le prix fort.

En France pour lutter un peu plus contre l'ivrognerie le gouvernement vient de faire paraître au Journal Officiel un décret « interdisant à partir du 20 septembre 1919 la distillation des pommes et poires à cidres, les cidres et les poirés alors même que ces produits seraient impropres à la consommation. »

Nous espérons qu'on voudra bien interdire sans retard la fabrication et par conséquent la vente de la *boukha* avec défense absolue jusqu'à l'épuisement du stock d'en servir aux indigènes musulmans soit dans les débits ou cafés soit chez les marchands de spiritueux et ce faisant nos dirigeants agiront très sagement car le nombre des ivrognes augmente chaque jour depuis le retour des coloniaux qui ont pris en France des habitudes d'intempérance qu'ils communiquent autour d'eux. Et voilà ce qu'il ne faut pas et qu'on doit enrayer par tous les moyens possibles.

LE GÉNÉRAL DUBOIS

et

LA Cie DU PORT DE BIZERTE

Dans l'*Echo de Bizerte* du 10 septembre dernier le général Dubois ne cache pas ses sentiments sur le maintien de la Cie de port ; il est pour, donc hostile au rachat.

Si nous sommes d'accord avec lui sur tout ce qui touche aux intérêts de notre grand port militaire, nous ne le sommes plus lorsqu'il s'agit du maintien de la Compagnie néfaste qui depuis qu'elle existe n'a fait que susciter des mécontentements et entraver l'essor d'une ville qui devrait être aujourd'hui une des plus florissantes de l'Afrique du Nord ; en est-il ainsi et n'est-elle pas obligée de batailler encore pour avoir ce qui est nécessaire, non pas à son expansion mais à sa vitalité ?

Si nous voulions rechercher dans nos collections ou celles de nos confrères les articles publiés sur la C. P. B. le général serait édifié sur le degré de sympathie que les bizertins ont toujours manifestée pour elle. En voici un qui date de 1909 ; il est d'un homme unanimement estimé à Bizerte et en Tunisie, nous avons nommé M. Léon Moncelon, voyons ce qu'il dit :

« La dépêche tendancieuse publiée par notre dernier numéro présentait M. Hersent comme une sorte de dispensateur des minerais de l'Ouenza sur Bône et sur Bizerte ; des nouvelles, de source officielle celles-là, ont rétabli l'exactitude des faits et nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur la valeur de l'intervention de la

C. P. B. dans la question : nous devons notre part des minerais de l'Ouenza à la politique vraiment nationale, vraiment française, de Clémenceau, c'est à ce patriote ferme et droit que Bizerte doit toutes ses félicitations, toute sa reconnaissance ; quant à la C. P. C nous voyons dans la fortune nouvelle du port de Bizerte une obligation plus formelle encore pour le gouvernement tunisien de procéder définitivement et sans plus d'hésitation au rachat des privilèges. Est-il admissible, nous le demandons une fois de plus, qu'une compagnie particulière qui a déjà tiré tant de millions de la localité sans lui en laisser aucun bénéfice, compagnie dont il est facile de racheter les privilèges dans de bonnes conditions, soit encore admise par le Gouvernement tunisien à profiter seule avec lui, au détriment absolu des entreprises et du commerce locaux d'un trafic susceptible d'assurer le bien être du pays ?

Il a été établi et prouvé de façon irréfutable que l'emprunt nécessaire au paiement, du rachat trouvait une garantie plus que suffisante dans les recettes assurées au nouveau port par l'apport des deux voies ferrées en construction ; nous pouvons ajouter avec toute assurance que la plus-value énorme donnée à ce port par le trafic des cinq à six cent mille tonnes provenant de l'Ouenza, fournit à l'Etat les moyens de gagner l'emprunt que peut occasionner la construction de la ligne de Nebeur aux gisements de l'Ouenza. Le tout, selon nous, dépend entièrement, exclusivement de la façon de procéder de l'administration ; mais nous tenons, avant tout et surtout, à démontrer l'inutilité en même temps que le danger de l'intervention de la C. P. B. dans l'affaire de l'Ouenza. L'Etat tunisien, s'il veut bien n'envisager que les seuls véritables intérêts du pays, indemniser la Compagnie et trouvera dix entrepreneurs capables d'effectuer les travaux du port et du tronçon de Nebeur à l'Ouenza tout aussi bien et à aussi bonne conditions que la C. P. B.

Léon MONCELON.

Il y avait loin hélas ! de la coupe aux lèvres mais le général commença-t-il à être convaincu que la C. P. B. n'a jamais eu en vue que ses propres intérêts et rien qu'eux, le reste elle s'en fichait.

NOS ÉCHOS

Au Tribunal

Nous enregistrons avec plaisir la nomination de M. Lohi, vice-président de notre tribunal à la présidence du tribunal de 1ère instance de Constantine.

Ce tribunal a été récemment classé dans la 1re classe, c'est donc un avancement réel pour le magistrat si sympathique à toute la population qui le verra partir avec regret.

La « Petite Tunisie » lui adresse ses bien vives félicitations.

Dans la Légion d'honneur
Ont été nommés : MM. Piazza, directeur de l'Enseignement ; M. Delmolino, directeur adjoint de l'office postal tunisien et M. Moequers ingénieur au Bône-Guelma.
Bien vives félicitations.

A la Direction de l'Enseignement public

Nous adressons nos souhaits de bienvenue à M. Rosset, directeur général de l'Enseignement public, arrivé dernièrement à Tunis, qui a pris immédiatement possession de son haut poste.

La Banque d'Algérie

L'émission des billets de la Banque d'Algérie vient d'être portée de onze cents à douze cents millions, soit quarante huit fois le capital social !

Quelle valeur peuvent avoir les billets de la Banque de l'Algérie-Tunisie en dehors du pays ?

Ce n'est pas cette avalanche de billets qui résoudra le problème de la vie chère et comme l'on conçoit bien que les indigènes préfèrent les transformer en immeubles de rapport, propriétés, olivettes...

Contre les requins

Nous avons lu dans le « Parlementaire de Paris » du 20 septembre un réquisitoire violent, mais combien exact, contre la bande de requins qui avait jeté son dévolu sur notre malheureuse Tunisie.

Naturellement c'est le Mougeot de la Haute Marne mêlé à tous les scandales financiers, miniers, pétroliers, phosphatiers, et fonciers qui reçoit la volée de bois vert méritée.

L'ancien avocat-conseil de la San Stefano et protecteur du banquier voleur Victor en prend pour son grade et ses nombreux méfaits.

Nous reproduirons cet article quand la censure n'existera plus, espérons que ce sera bientôt puisqu'elle est abolie en France.

Spéculation illicite

L'information ouverte pour spéculation illicite contre la Société anonyme des Etablissements Schwich et Baizeau suit son cours normal dit le *Journal de Tunis*.

Nous croyons pouvoir dire, ajoute notre confrère, que les craintes manifestées par de nombreux membres de la population ne sont pas justifiées. Notre Parquet fera tout son devoir et aucune considération ne l'arrêtera.

Ne connaissant rien de l'affaire en question nous nous étions abstenus d'en parler mais nous savons depuis longtemps que la firme Schwich-Baizeau entendait profiter de la guerre pour réaliser des bénéfices exagérés, un de nos amis, client de la maison nous ayant rapporté un fait qui s'il avait été connu du parquet aurait provoqué l'ouverture d'une instruction cette maison n'a donc reculé que pour mieux sauter.

On sait qu'avant la guerre elle représentait de nombreuses maisons boches ou em-

bochées telles que la Ford, aujourd'hui dénommée Fordson, des pompes centrifuges de Hales sur Saales qui étaient encore exposées dans ses vitrines en pleine guerre.

Est-ce l'heure du châtiment qui commence ? ce serait à souhaiter.

La vie chère

Malgré les louables efforts entrepris pour mater la spéculation, les résultats sont jusqu'à ce jour négatifs ou peu s'en faut.

Pour tout ce qui arrive par mer personne n'est aussi bien placé que le douanier pour faire rentrer les spéculateurs dans le droit chemin et les mettre à la raison mais du douanier on n'en veut pas, on préfère nous laisser exploiter, dévaliser jusqu'au jour où le flot populaire finira par se fâcher pour tout de bon.

On a beaucoup admiré la naïveté du président intérimaire de la Chambre de Commerce proclamant au nez et à la barbe de quelques spéculateurs de marque ou de vin de marque à 40 francs la bouteille et sucre entassé dans des arrières boutiques qu'il fallait pour le bon renom du commerce réagir contre la croyance populaire qui mettait dans le même sac les bops et les mauvais commerçants. Si la Chambre de Commerce voulait dresser la liste de ces bons commerçants, elle leur rendrait un grand et signalé service car leur fortune serait vite faite tout aussi vite que la confection de la liste. La fera-t-elle ?

On se demande quelle autorité mystérieuse protège les bandits d'espèces djerbiennes qui semblent être au-dessus des décrets car ils n'en observent aucun, pas même celui de l'affichage des prix des denrées. Pourquoi n'envoie-t-on pas un commissaire de police dresser des procès-verbaux contre cette racaille qu'il faudrait faire jurer sur le champ et incarcérer immédiatement après condamnation, nonobstant appel ou opposition ainsi que stipule le décret dont on n'a encore vu aucune application. N'y aurait-il donc aucun spéculateur pour dame police ?

Deux méthodes : marocaine et tunisienne

Nous avons publié dans notre précédent numéro les majorations appliquées sur nos chemins de fer : B. G. ; S. G. et T. G. M. à partir du 16 septembre dernier qui visent principalement les voyageurs.

Dans la précipitation apportée à leur application on n'a tenu aucun compte des conséquences qu'elles auraient pour les localités de la banlieue sud et nord qui vont être désertées en masse. Déjà l'exode a commencé... seuls restent ceux qui n'ont pu trouver à se loger en ville. On aurait pu, et même dû, tenir compte des intérêts légitimes des communes suburbaines et leur appliquer un tarif spécial, celui qui est en vigueur l'été sans majoration aucune.

Au Maroc, le général Lyautey a mieux compris, qu'ici le rôle joué par les chemins de fer et s'il a relevé de 30 o/o tous les ta-

ris, il a exempté les voyageurs, chiens et bagages.

Voici au surplus l'arrêté résidentiel pris par lui :

Le Commissaire Résident Général, Commandant en Chef,

Vu la nécessité de relever les indemnités familiales et de cherté de vie du personnel civil des chemins de fer militaires ;

Vu l'urgence de cette amélioration et les difficultés d'en faire supporter la charge à l'Administration de la Guerre ;

Vu les mesures prises dans le même but sur les réseaux ferrés de France, d'Algérie et de Tunisie ;

Vu l'article 7 de l'Arrêté Résidentiel du 23 février 1917, réglementant les transports sur les voies ferrées militaires ;

ARRÊTÉ

Article I. — Les prix de tous les tarifs généraux et spéciaux existant ou à créer, de Grande et de Petite Vitesse seront relevés de 30 o/o.

Art. II. — Cette majoration sera appliquée à tous les transports *sauf les exceptions ci-après*.

1. Voyageurs ; 2. Chiens ; 3. Bagages enregistrés ou accompagnés ; 4. Petits colis de 5 ou 10 Kgs. transportés aux prix et conditions du tarif G. V. 14.

Art. III. — Le produit de cette majoration ne sera pas pris en recette par le chemin de fer : il fera l'objet d'un compte spécial sur lequel seront prélevées les majorations d'indemnités de cherté de vie et familiales accordées au personnel civil du réseau.

Art. IV. — Les dispositions ci-dessus sont provisoires et elles entreront en vigueur le 1^{er} octobre 1919.

Signé : LYAUTEY.

Nabeul

On nous écrit de Nabeul pour attirer l'attention de qui de droit sur la spéculation effrénée à laquelle se livrent la plupart des commerçants de la ville.

On nous demande pourquoi l'amine n'agit pas et laisse voler en rond toute la tourbe de malfaiteurs qui mériteraient d'être pendus car leurs agissements misérables dépassent toute mesure.

— Il existe une rue dénommée Sidi Bou Assida qui aurait besoin d'être empierrée pour faire disparaître les flaques de boue l'hiver et la poussière d'été et être pourvue d'un peu d'éclairage.

Cette rue étant très centrale puisqu'elle conduit aux administrations principales de la ville : Municipalité, caïdat et police on se demande pourquoi elle est laissée dans un abandon complet.

PETITES ANNONCES

0. 50 la ligne minimum : 2 lignes

GRAND-HOTEL Soussé ; M. P. LAVIT, propriétaire, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que le restaurant de l'hôtel fermé pendant les mois d'août et septembre pour cause des réparations urgentes est REOUVERT depuis le 1^{er} OCTOBRE.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, Boulangerie G. B. Franco, X. FARRUGIA Suce^r. 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis

Postaux, Dattes, Huiles et Conitures J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France, Tunis. Brame Freres et Cie, pp^{tes}

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Viazzi, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia, Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

Pharmacie Soemama, diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le D^r Guenod, 1^{re} clinique fondée en Tunisie en 1883-1, rue Zarkoun, Tunis.

Chocolat Modigliani, pur cacao et sucre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

Entreprise Générale de Plomberie, Zinguerie et Electricité, David Cohen, 57 bis, rue des Maltais, Tunis.

Grand Hôtel, Lavit, propriétaire, 1^{er} ordre, SOUSSE.

Manufacture de Chaussures de Luxe, M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, Avenue de France, 4 - TUNIS

Marine Nationale

AVIS

MM. les entrepreneurs sont informés que la Marine met à l'adjudication, par offres de prix à Ferryville, non loin des autres maisons de la Cité Maritime, la construction de maisons à quatre pièces et trois pièces dont le nombre dépendra du prix offert, la somme totale à y affecter étant de 520.000 francs environ.

On pourra prendre connaissance du dossier à la direction des Travaux Hydrauliques à la Baie-Ponty et au bureau des Travaux Hydrauliques à Sidi-Abdallah à partir de lundi matin 6 octobre. Si le dessin définitif n'est pas terminé, on soumettra aux concurrents un type très voisin de la construction à élever, ce qui n'aura aucun inconvénient, les propositions étant faites par offres de prix.

Les soumissions devront être remises au directeur des Travaux Hydrauliques en son bureau le lundi 30 octobre à onze heures du matin ou lui parvenir avant cette heure par la poste, sous pli recommandé, rappelant sommairement sur l'enveloppe l'objet de la soumission.

Il sera tenu compte, dans une limite que l'administration appréciera, du délai d'exécution en même temps que des prix offerts.

Les concurrents devront être de nationalité française. Ceux qui n'ont pas déjà exécuté pour la Marine des travaux montant à 100.000 francs, pour une seule entreprise, devront joindre à leur soumission, mais en dehors de l'enveloppe contenant cette soumission, des certificats émanant d'un homme de l'art et n'ayant pas plus de cinq ans de date.

Le directeur des Travaux Hydrauliques
Signé : GUIOTTON.

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. spéciale de la « Petite Tunisie Sociale » sous la direction de l'Imprimerie Franco-Italienne


L. SORACI

17, Rue d'Athènes - TUNIS - Télép. 11. 34.

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH
4, avenue de France, et rue Al-Djazira
LÉON BLOCH FILS
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères ;
Optique médicale. Oxygène, sérum,
préparations et pansements stérilisés.
Service spécial d'expéditions immédiates. Conditions avantageuses pour
Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
6, Rue d'Italie, TUNIS



Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banques, Escompte, Recouvrements, Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphiques, Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéances fixes, 1 an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue, Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
Vacuum Mobiloil
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles - TUNIS
Téleg Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale
Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 51 et 56 rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS, SOUSSE - SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissances — Crédits documentaires — Dévances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, PROPRIÉTAIRES
7, Rue Amilcar, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger Tunis.

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille - Tunis et Tunis - Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal : CASIMIR PÉDELUPÉ.

C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Grande DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Li ori
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Chaux Hydraulique et Ciment
Paul POTIN
DÉPOT : rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, rue Es - Sadikia
Téléph. : Tunis n° 107, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
E. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

TRACTEURS
MAC CORMICK
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
MAISON R. WALLUT & C^{IE}
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions entièrement versés
Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussé
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
DÉPÔTS A VUE : 2 o/o
DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE (de 2 à 4 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Banque de Tunisie
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es - Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique